

Compte-rendu d'entretien au dépôt de la lettre ouverte à M. le Maire

Le mercredi 15 février 2006.

Ce Mercredi 15 février, Bernard Menier et Jean Teste ont rencontré au titre de l'Association «Les Hameaux de la Vallée du Madet» Monsieur le Maire d'Egliseneuve et lui ont remis la lettre ouverte rédigée et lue aux personnes présentes lors de la réunion du vendredi 10 février.

Sur la forme, Monsieur le Maire d'Egliseneuve conteste toute rétorsion d'information et précise que il n'y a pas «deux positions celle du P.A.D.D et la sienne» mais une position unique celle du P.A.D.D. à laquelle il adhère pleinement.

Il s'étonne tout d'abord que les élus n'aient pas informés les participants des travaux du conseil municipal. Nous lui avons répondu que les élus avaient bien fait ce travail d'information mais que l'inquiétude était trop forte pour qu'il n'y ait pas concertation avec lui-même.

Il nous a fait part de sa crainte que ce soit un refus de certaines personnes de voir arriver des personnes étrangères à la commune et voulant donc refuser tout changement.

Nous avons expliqué que travaillant en Association, c'était bien d'une démarche collective qu'il s'agissait pour préserver l'environnement, tout en prenant en compte le P.A.D.D. Nous lui avons rappelé que l'Association émanait de l'ensemble des habitants des trois hameaux et donc qu'il ne s'agissait pas de refus individuel mais encore une fois d'une démarche collective.

Durant notre entrevue très courtoise, qui a duré plus d'une heure, nous avons été amené à évoquer bon nombre de points d'inquiétudes soulevés lors de la réunion sans pour autant en apporter des réponses.

Monsieur le Maire d'Egliseneuve nous dit que la législation en matière de biens de section lui permet, sur délibération, d'acquérir ces terrains dont la commune supporte les impôts; que les terrains de la butte des Pierrys sont depuis longtemps terrains constructibles; que cela est indispensable pour la commune de construire des logements locatifs, notamment du fait des coûts de l'assainissement des eaux; qu'il nous rejoint par contre quand nous disons ne pas vouloir qu'il se fasse n'importe quoi et nous assure qu'il y a plus de moyens d'empêcher les dérives avec le P.A.D.D que dans une construction privée.

Nous avons informé Monsieur le Maire d'Egliseneuve que nous souhaitons faire venir dans nos hameaux les architectes Mrs Herault et Favier pour qu'ils soient conscients des souhaits des habitants et ne partent pas sur n'importe quel projet que nous n'aurions qu'à entériner à la réalisation.

Nous lui avons précisé enfin que les arguments de coûts entraînés par ces éventuelles constructions ne devraient en aucun cas être prioritaires sur le respect d'un des derniers espaces préservés et classés de notre commune et apparaîtront toujours comme irrecevables à nos yeux.

Nous lui avons assuré de notre conviction à respecter cet environnement comme cela n'a pas été fait sur de précédentes réalisations malgré la commission ou encore la charte paysagère existante.

Nous lui avons rappelé la nécessité du respect et de l'intérêt de la concertation à mettre en place (condition avancée pour la réussite du P.A.D.D.).

Monsieur le Maire d'Egliseneuve nous a dit que, bien entendu, il répondrait à notre courrier.

Jean Teste & Bernard Menier

Rapporteur de l'entretien

au nom de L'Association «Les Hameaux de la Vallée du Madet»

n.b. : ci-joints les textes officiels sur les biens sectionnaux